Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260907-D2026_78-DE

Extrait de délibération

CONSEIL MUNICIPAL
du 07 SEPTEMBRE 2026

Délibération 2026.78

SAINT-MÉLOIR DES ONDES

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués le premier septembre, se sont réunis, à la mairie-salle des fêtes, sous la présidence de M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire.

PRÉSENTS :

Monsieur de LA PORTBARRÉ Dominique, Maire – Mesdames LE SCORNET Sylvie, VILLENEUVE Catherine, LEPAIGNEUL Virginie, GALLOU Isabelle, Adjointes – Messieurs LEMONNIER Philippe, AVRIL Christian, JENOUVRIER Stéphane, COURDENT Stéphane, Adjoints – Mesdames THOMAS Huguette, TARDIEU Arlette, THOMAS Anita, SOULAT Véronique, GOUDEDRANCHE Isabelle, LE GARREC Virginie, conseillères municipales – Messieurs BELLEC Loïc, GEORGES Patrice, COLAS Mikaël, SIGURET Jérôme, DELANNOY Christophe, JENOUVRIER Fabien, BRAYE Valentin, DUCRET Gautier, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame BERTRAND Aurore, conseillère municipale (procuration donnée à Mme V. LE GARREC),
Madame LEBRET Isabelle, conseillère municipale (procuration donnée à M. V. BRAYE),
Monsieur COLLET Vincent, conseiller municipal (procuration donnée à M. F. JENOUVRIER),

ABSENT :

Mme GRANDIN-FRIARD Stéphanie, conseillère municipale.
Soit 26 membres présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame THOMAS Anita, conseillère municipale.

DECISION MODIFICATIVE n° 2

Rapporteur M. Christian AVRIL, Adjoint

Vu l'article L. 1612-11 et L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2025.46 du conseil municipal en date du 27 avril 2026 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2026,
Vu la délibération n°2026-26 du 07 avril 2026 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier,

Vu la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires afin de permettre la prise en charge des dépenses concernées,

Considérant que l'évolution du contexte économique actuel, notamment l'augmentation du coût des matériaux, de l'énergie, des fournitures et de la main-d'œuvre, ainsi que l'application de la clause de révision des prix prévue aux marchés, entraîne une augmentation du coût des opérations « Aménagement de la rue de Bellevue et Aménagement de la Vallée Verte ». Il convient de procéder à des ajustements de crédits au sein de la section d'investissement afin de permettre le règlement des dépenses,

Considérant que des crédits disponibles sur l'opération « travaux de voirie bourg » (op. 101) peuvent être redéployés au profit de l'opération « travaux de voirie hors bourg » (op. 103),

Considérant que des crédits disponibles sur les opérations non individualisées peuvent être redéployés au profit de l'opération « modification du PLU » (op. 023),

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260907-D2026_78-DE

Considérant que la commune a obtenu une subvention d'investissement d'un montant de 90 000.00 € attribuée par l'Etat pour participer au financement de l'Aménagement de la rue de Bellevue au titre de la DETR,

Considérant que la commune a obtenu une subvention d'investissement d'un montant de 90 000.00 € attribuée par l'Etat pour participer au financement de l'extension du bâtiment des services techniques au titre de la DETR,

Considérant que ces recettes n'avaient pas été intégrées lors de l'adoption du budget primitif 2026 puisqu'elles n'étaient pas certaines,

Considérant qu'il convient d'intégrer ces recettes au budget et d'actualiser les crédits nécessaires en dépenses d'investissement afin de permettre la réalisation des opérations concernées.

Il est nécessaire de procéder aux écritures comptables suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Opération / Chapitre	Article	Montant	Opération / Chapitre	Article	Montant
Op. 130	2315	90 000.00 €	130 chap 13	13461	90 000.00 €
Op. 118	2313	90 000.00 €	118 chap 13	13461	90 000.00 €
OP. 101	2315	-10 000.00 €			
OP. 103	2315	10 000.00 €			
Op.023	202	4 000.00 €			
Op. non individualisées	2031	-4 000.00 €			
	TOTAL	180 000.00 €		TOTAL	180 000.00 €

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :
26 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux écritures budgétaires correspondantes.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Opération / Chapitre	Article	Montant	Opération / Chapitre	Article	Montant
Op. 130	2315	90 000.00 €	130 chap 13	13461	90 000.00 €
Op. 118	2313	90 000.00 €	118 chap 13	13461	90 000.00 €
OP. 101	2315	-10 000.00 €			
OP. 103	2315	10 000.00 €			
Op.023	202	4 000.00 €			
Op. non individualisées	2031	-4 000.00 €			
	TOTAL	180 000.00 €		TOTAL	180 000.00 €

Extrait certifié conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture

LE MAIRE, Dominique de LA PORTBARRÉ

Mairie DE St-MELOIR-DES-ONDES (35350)